

Jeunes nés en 2008, pensez au recensement !

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



Les enfants **nés en 2008** doivent se présenter personnellement **dans le mois qui suit leurs 16 ans**, munis du livret de famille et de leur carte d'identité. Une attestation leur sera délivrée.

Cette attestation leur sera demandée plus tard pour passer certains examens, code, permis de conduire...

Le bureau des armées les convoquera pour effectuer la journée d'appel.